



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-39

OBJET : accord-cadre n° 2025MA018 relatif à des missions de conduite d'opérations techniques, administratives, juridiques et financières.

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de marché transmis pour publication le 3 décembre 2025, pour le lancement de l'accord-cadre relatif à des missions de conduite d'opérations techniques, administratives, juridiques et financières,

VU le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à un maître d'ouvrage pour la conduite de ces opérations,

CONSIDÉRANT que l'offre remise par la société BRODSKY CONSULTANTS répond de manière la plus satisfaisante au regard des critères de jugement des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : de conclure l'accord-cadre n° 2025MA018, à marchés subséquents et à bons de commande, relatif à des missions de conduite d'opérations techniques, administratives, juridiques et financières, avec la société BRODSKY CONSULTANTS sise à BOULOGNE BILLANCOURT (92300) – 32 rue de Paris.

ARTICLE 2 : de préciser que la dépense est inscrite au budget de la ville.

ARTICLE 3 : d'indiquer que l'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans ferme à compter de sa notification au titulaire.

ARTICLE 4 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable Public, responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Étampes, le

- 3 MARS 2026

Par délégation du Maire
Marie-Claude GIRARDEAU
Adjointe au Maire en charge de
l'enseignement, de l'éducation, de
l'enfance, du patrimoine historique, de la
culture et de la commande publique



- 3 MARS 2026

Certifiée exécutoire, compte tenu de la publication le :

Ou certifiée exécutoire, compte tenu de la notification le :

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260303-VI-DEC-2026-39-AU
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026